

Dispositif de financement de l'assainissement aux particuliers

Le dispositif DFAP s'adresse à l'ensemble des particuliers propriétaires dont les systèmes de traitement, âgés de plus de 10 ans, sont situés sur une zone prioritaire.







Assainissement

Vos contacts privilégiés

Ils vous informent

ODE - Office de l'eau Martinique

ADIL Martinique

CCAS

Professionnels agréés DFAP

SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif

Ils vous accompagnent

AB STRATEGIE
ECM RENOVBAT
ECM RENOVBAT
OPS
LE PRISME
ADELES
MAISON SIBAT
ADELES
KAZ CONSEIL RENOV
CMAPI
ARCAVS
MROS







Type de travaux

Réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) des particuliers,

Raccordement au réseau lorsqu'il existe.

Montant de l'aide

Bénéficiez jusqu'à 5000 €.

En complément

Retraité, rapprochez-vous de la CGSS,

Allocataire, bénéficiez d'un prêt complémentaire de la CAF pour bénéficier d'une aide complémentaire sur ce dispositif.



Pièces justificatives

Liens utiles

\otimes	DFAI	

- ø pièce d'identité recto-verso du demandeur
- 🎯 formulaire de demande d'aide disponible sur le site de l'ODE renseigné et signé
- ø justificatif de propriété
- ⊗ projetés
- ⊚ attestation de contrôle du SPANC de moins de 3 ans
- g fiches techniques des équipements le cas échéant
- constat du contrôle de l'exploitant du réseau pour les projets de raccordement
- ⊗ RIB